

Le CBD de la Somme et la Boule Chaulnoise accueillent
le jeudi 2 juin 2022 à CHAULNES (80320),
Boulodrome Municipal, rue Jean Lebas

les Eliminatoires Régionales **VÉTÉRANS** saison 2021/2022

Cette compétition est organisée par la Ligue Bouliste Régionale des Hauts de France qui a désigné comme Délégué Régional Bernard TISON.

1. Participation

- ▶ Cette compétition est réservée aux quadrettes composées de licenciés FFSB catégorie Vétérans (*ayant au moins 60 ans dans l'année civile*) membres d'Associations Sportives (AS) ou d'Ententes Sportives Boulistes (ESB) de la Ligue Bouliste Régionale des Hauts de France et qualifiées lors des Éliminatoires Départementales de leur CBD.
- ▶ Les noms des capitaines et la composition des quadrettes qualifiées dans chaque CBD sont à adresser par le Président ou le Responsable de la Commission Sportive de chaque CBD au Président de la Commission Sportive Régionale Bernard TISON par courrier (51 rue de la Clairière – 02700 TERGNIER) ou par mail (btison@orange.fr) au plus tard pour le **26 mai dernier délai**. Le nombre d'équipes participantes par CBD défini par la méthode des quotas est le suivant :

CBD	AISNE	NORD	OISE	PAS-DE-CALAIS	SOMME
Nb de quadrettes	4	2	4	3	3

Les quadrettes participantes doivent être composées (*cf. article 13 de l'annexe 3 de la réglementation sportive de la FFSB*) :

- soit de 4 ou 5 joueurs de la même AS/ESB,
 - soit de 3 joueurs d'une AS/ESB et d'1 ou 2 joueurs d'une autre AS/ESB de leur CBD (ces joueurs cooptés doivent appartenir à la même AS/ESB),
 - soit de 4 joueurs d'une ASB/ESB et d'1 joueur d'une autre AS/ESB de leur CBD.
- ▶ Elles ne peuvent comporter qu'un seul joueur de division 1 ou 2 et doivent obligatoirement inclure 2 joueurs minimum de 4^{ème} division.
 - ▶ Les joueurs doivent être en possession chacun d'une licence FFSB 2021/2022 catégorie Vétérans munie d'une photo, du tampon de leur AS/ESB et du visa médical, celui-ci pouvant être remplacé par un certificat médical daté de moins de 3 ans et du questionnaire de santé «QS –SPORT» de moins d'un an si les réponses à toutes les rubriques sont négatives. **Les quadrettes composées irrégulièrement ou dont la licence d'un ou de plusieurs joueurs ne sont pas en règle ne peuvent pas participer à cette compétition.**
 - ▶ Les licences doivent être déposées avant le début de la compétition à la table de marque. Un droit de participation de **5 €** est demandé à chaque joueur et perçu sur place lors du dépôt de licence.

.../...

.../...

2. Déroulement de la compétition

- ▶ Le tirage au sort aura lieu le mardi 1^{er} juin à 18h 00 par visioconférence entre les membres de la Commission Sportive de la Ligue des Hauts de France représentant tous les CBD.
- ▶ Les règlements applicables pour cette compétition sont le Règlement Sportif de la FFSB et le Règlement Technique International de la FIB. Seul le délégué régional est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.
- ▶ L'arbitre de cette compétition est Romuald DEMETZ.
- ▶ Le cadre de jeu est celui des Féminines (cadre de validité du lancer du but de 3,50 m).
- ▶ Une tenue uniforme pour le haut du corps est exigée pour tous les joueurs présents sur les jeux et pendant toute la compétition.
- ▶ La compétition se déroule en deux phases :
 - une première phase de 4 poules de 4 équipes, qui qualifient 2 équipes chacune ; lors du tirage au sort, 2 équipes issues d'un même CBD ne peuvent pas se rencontrer dans la même poule,
 - une seconde phase d'élimination directe réunissant les 8 équipes sorties des poules ; lors du tirage au sort, les quadrettes sorties « tête de poule » rencontrent chacune une quadrette sortie « seconde de poule ».
- ▶ La compétition débute à 8h 00 précises. Toutes les parties y compris la finale se déroulent en 13 points ou 2 heures maximum. Il y a 1/2 heure de battement entre deux parties successives.
- ▶ Pour toutes les parties, il y a application de pénalités en cas de retard de plus de 10 minutes (article 70 du règlement sportif).
- ▶ Les joueurs de l'équipe vainqueur reçoivent chacun une récompense offerte par La Boule Chaulnoise.

3. Qualification au Championnat de France Vétérans

- ▶ L'équipe vainqueur de cette compétition sera qualifiée pour participer au Championnat de France Vétérans des 9, 10 et 11 septembre 2022 à Brives Charensac (43).

4. Repas

- ▶ La Boule Chaulnoise vous propose un repas complet (charcuterie, poulet chaud, fromage, dessert) au prix de 15 € à réserver impérativement pour le 27 mai dernier délai à l'aide du coupon ci-après. Les réservations non accompagnées de leur chèque ne seront pas prises en compte. Il ne sera pas possible de réserver un repas le jour même.

.../...

.../...

Nous comptons sur vous pour faire de cette manifestation un succès.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression des meilleurs sentiments sportifs de la Ligue Bouliste Régionale des Hauts de France.

Michel MARCHAND
Président de la LBR HDF

Bernard TISON
Président de la Commission Sportive de la Ligue

Bulletin de réservation de repas
pour les Eliminatoires Régionales du Championnat de France Vétérans
le 2 juin 2019 à CHAULNES
à retourner à Thierry GALLAIS – 7 route d’Hallu – 80320 CHAULNES
pour le 27 mai 2022 dernier délai

Nom et prénom : _____

Association Sportive : _____

Je réserve _____ repas au prix de 15 €

et je joins un chèque de _____ € à l'ordre de la Boule Chaulnoise

Signature :